

# Période de résiliation pour l'acheteur de logement

## AVIS DE RÉSILIATION

Ce formulaire est destiné à être remis par l'acheteur au vendeur pour l'aviser du fait qu'un contrat d'achat et de vente d'un bien immobilier résidentiel est résilié (ou annulé) comme prévu par l'article 42 de la *Property Law Act* (Loi sur le droit des biens) et le règlement sur le délai de résiliation de l'achat d'un logement. Pour que votre avis de résiliation soit valide, vous devez remplir tous les champs du formulaire et en délivrer une copie au vendeur dans la forme et le délai prescrits. Un avis de résiliation peut être délivré d'une des manières suivantes :

- Par courrier recommandé envoyé à l'adresse du vendeur qui figure dans le contrat d'achat et de vente;
- Par télécopie au numéro de télécopieur du vendeur qui figure dans le contrat;
- Par courriel, avec demande d'accusé de réception, envoyé à l'adresse électronique du vendeur qui figure dans le contrat.

Pour toute question sur la période de résiliation pour les acheteurs de logement, visitez [www.bcfsa.ca](http://www.bcfsa.ca) ou consultez un titulaire d'une licence immobilière, un avocat ou un notaire.

## BUYER RESCISSION NOTICE:

To:

(Insert name of seller(s) listed in the contract)

I/we rescind the contract of purchase and sale for

(insert address, parcel identifier number, or other legal description of residential real property subject to the contract of purchase and sale)

pursuant to Section 42 of the *Property Law Act* (British Columbia).

Signature(s) of person(s) rescinding the contract

Name(s) of person(s) rescinding the contract

Signature(s) of person(s) rescinding the contract

Name(s) of person(s) rescinding the contract

Date (Insert date on which rescission notice is sent)